

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 mars 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-03-9594

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019

19-03-9595

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 4 février 2019 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-03-9596

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 99 530.88 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-03-9597

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 164 533.27 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

19-03-9598

Demande d'autorisation de passage du Groupe Gran Fondo

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le passage de l'événement cycliste Gran Fondo Mont-Ste-Anne sur le territoire de la municipalité, qui aura lieu le 14 juillet 2019, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-03-9599

Symposium 2019- Arts et Reflets de Château-Richer

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ pour l'événement Arts et Reflets Château-Richer, qui aura lieu les 9, 10, et 11 août 2019, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Annonce d'un projet de chantier urbain sur la Côte-de-Beaupré- projet dynamique géré par le centre d'emploi de Montmorency, afin de mettre à la disposition pendant environ quatre semaines dix travailleurs au service de la municipalité de L'Ange-Gardien ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Merci aux bénévoles participants à la Fête de l'hiver du 16 février dernier, ce fut un grand succès ;
- La semaine de relâche est en cours avec la participation de 181 jeunes ;
- La municipalité est à l'organisation du camp de jour 2019- il sera possible de s'inscrire à partir du mois d'avril ;
- Rappel de l'assemblée générale annuelle de l'œuvre des loisirs le 20 mars 2019 au centre Gérard Miotto;

Glissade permanente sur neige

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise l'achat de 25 coussins 4 X 8 X 1 dans le but d'offrir une glissade sur neige permanente, pour un coût de 7400\$ plus taxes et dont une subvention de 3000\$ est applicable, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-03-9600

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 février 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de changement de fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6971, avenue Royale.
2. Pour la demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 42, rue des Domaines.
3. Pour la demande de changement de fenêtres d'une résidence bifamiliale isolée au 6713-6715, avenue Royale.
4. Pour la demande de démolition et de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1556, Chemin Lucien-Lefrançois.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Deux mandats octroyés : Norda Stella pour le plan de gestion de débordements au coût de 4600\$ et Pluritec ingénieurs pour un mandat d'accompagnement pour un coût de 5000\$
- Demande autorisée par la régie, pour Château-Richer, pour de nouveaux branchements ;

PLUMobile

Quote part 2019

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

| | Tarif actuel |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| O Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent | 4,00 \$ |
| N Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) | 37,50 \$ |
| I Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent | 5,00 \$ |
| D Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) | 45,00 \$ |
| R Laissez-passer mensuel adulte (Externe) | 100,00 \$ |
| A Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe) | 70,00 \$ |
| N Enfant de 5 ans et moins | GRATUIT |

T QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2019 :

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2019, et que ces prévisions ont été adoptées le 8 novembre 2018 par résolution 2018-CA-48 de conseil administratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de L'Ange-Gardien a été établie à 25281.36\$ représentant 6,57 \$ par habitant pour l'année 2019, soit une population de 3848 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le 6,57 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diane Giguère, conseillère et appuyé par Félix Laberge, conseiller, et **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte de payer la quote-part pour l'année 2019, soit une somme de 25281.36 \$ à PLUMobile.

19-03-9601

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Stephen Therrien

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de changement de fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6971, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stephen Therrien, soit le changement de fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6971, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, **APPUYÉ PAR** Simon Marcoux, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**.

19-06-9602

Marie-Rose Fumière

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 42, rue des Domaines;

19-03-9603

#14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 Février 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande Marie-Rose Fumière, soit l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 42, rue des Domaines, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Yves Tremblay

19-03-9604

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de changement de fenêtres d'une résidence bifamiliale isolée au 6713-6715, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 février 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Yves Tremblay, soit le changement de fenêtres d'une résidence bifamiliale isolée au 6713-6715, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nicolas Huot-Boucher

19-03-9605

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition et la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1556, Chemin Lucien-Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 février 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nicolas Huot-Boucher, soit la démolition et la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1556, Chemin Lucien-Lefrançois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du second projet de règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121

19-03-9606

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 février 2019 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 4 mars 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le second projet de règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121.

11. Avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121

CONSIDÉ
RANT le
règlement

Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement afin de modifier le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121.

- 19-03-9607 **12. Appels d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage pour la saison 2019, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 19-03-9608 **13. Pacte rural 2019**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à présenter le projet d'identification du territoire, soit par l'installation d'enseignes de noms de rues et enseignes d'identification à la piste cyclable et l'entrée du territoire, phase 3, pour le Fonds de développement des territoires- milieux ruraux pour l'année 2019, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 19-03-9609 **14. Autorisation de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise une dépense d'environ 14 000 \$ pour l'opération de déneigement effectuée par Aurel Harvey en février dernier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 15. Avis de motion et présentation du projet de règlement portant sur l'amendement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux #18-654**
Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement portant sur l'amendement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux #18-654, afin de modifier la rémunération annuelle et l'allocation de dépense annuelle comme suit :
- | | | | |
|-------------|--------------------------------------------|--------------|--------------|
| | <u>La rémunération de base annuelle :</u> | | |
| | <u>2019</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> |
| Maire | 27 430.00 \$ | 28 430.00 \$ | 29 430.00 \$ |
| Conseillers | 9 144.00 \$ | 9 477.00 \$ | 9 810.00 \$ |
| | <u>L'allocation de dépenses annuelle :</u> | | |
| | <u>2019</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> |
| Maire | 13 715.00 \$ | 14 215.00 \$ | 14 715.00 \$ |
| Conseillers | 4 572.00 \$ | 4 667.00 \$ | 4 905.00 \$ |
- Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.
L'adoption aura lieu le 1^{er} avril 2019 à 20h.
- 16. Demande de service spécial à PLUMobile**
ATTENDU que la municipalité souhaite bonifier l'offre de transport en commun sur son territoire;
- ATTENDU que PLUMobile va opérer une nouvelle ligne à l'ouest dès 17 août 2019, soit sur le territoire de la ville de Boischatel et de la municipalité de L'Ange-Gardien;
- 19-03-9610 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien demande à PLUMobile d'effectuer un service spécial pour l'année 2019 pour la desserte de la nouvelle ligne ouest sur notre territoire et la municipalité s'engage à payer la nouvelle quote-part découlant de ce service spécial.
- 17. Deuxième période de questions**
- 18. Divers**
- 19-03-9611 **1 Démission et engagement pour la surveillance aux loisirs**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte la démission de Madame Nancy Guimont, surveillante aux loisirs et effectue l'embauche de Monsieur Robin Collin comme nouveau surveillant aux loisirs, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-03-9612

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h20, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale